

PÊCHES ET AQUACULTURE

en nouvelles



Mot du ministre

Les 23 et 24 novembre derniers se tenait à Québec le Forum québécois des partenaires des pêches sur la viabilité économique du secteur. Il s'agissait d'un événement sans précédent puisque c'était la première fois que les ministres québécois et canadien des pêches coprésidaient une rencontre avec l'ensemble des représentants de l'industrie québécoise.

Ce forum a donné lieu à des échanges de vues de grande qualité tant sur le diagnostic des problèmes que connaît actuellement le secteur des pêches que sur les gestes à faire pour relever le défi que nous lance la concurrence mondiale. Nous avons dégagé des consensus forts quant aux enjeux et aux voies à adopter au regard de la capture, de la transformation et de la commercialisation.

- Ainsi, l'obtention de parts régionales pour toutes les espèces, la rationalisation ordonnée de certaines flottilles, la réduction des coûts d'exploitation des bateaux de pêche dès 2007 et l'augmentation de la recherche pour la conservation de la ressource sont les pistes de solution qui ont été retenues pour ce qui est de la capture.
- En matière de transformation, l'accroissement de la productivité et la réduction des coûts d'exploitation des usines de transformation, ainsi que l'utilisation optimale et plus complète de la ressource dans des produits à valeur ajoutée sont les avenues qui ont été privilégiées.
- Le développement du marché intérieur, notamment au moyen d'une stratégie de promotion et d'identification des produits marins du Québec, l'amélioration de la qualité des produits marins et la diversification des marchés d'exportation forment les nouvelles priorités du secteur de la commercialisation.

TROIS CHANTIERS DE TRAVAIL

Les intentions qui ont été exprimées doivent maintenant être converties en actions concrètes dans les délais les plus brefs. Le ministre fédéral des Pêches et des Océans, M. Loyola Hearn, et moi avons donné des consignes très claires à nos sous-ministres afin qu'ils constituent, dès le début de décembre, les trois chantiers de travail convenus concernant la capture, la transformation et la commercialisation. Ils devront aussi produire un premier rapport d'étape le 1^{er} février portant sur les recommandations à mettre en œuvre pour la capture.

Ce sont des délais extrêmement serrés, j'en conviens, mais les engagements que M. Hearn et moi-même avons pris de concert avec les représentants de l'industrie à l'occasion du Forum me permettent de croire que nous pourrions respecter ces échéances. La volonté manifestée par les participants durant le Forum et les consensus qui ont été dégagés confirment que les partenaires sont prêts à s'engager pleinement.

En conclusion, je vous mentionnerai que, pour moi, le Forum ne représente qu'une première étape – une importante étape, bien sûr, mais, quand même, une première étape.

Depuis le Forum, le travail a déjà débuté et soyez assurés que je serai toujours à vos côtés afin de permettre au secteur des pêches de pleinement jouer son rôle de moteur économique dans les communautés maritimes du Québec.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et député de Richmond

Yvon Vallières



M. Yvon Vallières, ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et l'honorable Loyola Hearn, ministre canadien des Pêches et des Océans.



M. O'Neil Cloutier, M. Clovis Poirier, M. Léonard Poirier de l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec et M. Yvon Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.



M. Jean-Pierre Élément, M^{me} Gabrielle Landry et M. Allen Cotton de la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec.

Vœux pour le Nouvel An



M. Louis Vallée, sous-ministre adjoint de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales.

À l'orée de cette nouvelle année, il est d'usage de prendre des engagements et de formuler des souhaits.

La Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales ne fait pas exception et entend continuer à mobiliser ses ressources afin d'atteindre ses objectifs en matière de qualité des services à sa clientèle.

L'adéquation entre les besoins des clients et les services rendus constitue un aspect auquel nous portons une attention particulière. C'est pourquoi la souplesse, la rapidité de traitement des demandes, un service personnalisé et un traitement équitable pour tous demeureront au cœur de nos préoccupations.

Le personnel de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est fier de se joindre à moi pour offrir nos meilleurs vœux de santé et de prospérité à toutes les personnes qui concourent au progrès de l'industrie des pêches et de l'aquaculture.

Le sous-ministre adjoint,

Louis Vallée

SOMMAIRE

2

Le ministre Yvon Vallières prend le pouls du secteur des pêches et de l'aquaculture sur la Côte-Nord

Valorisation de la biomasse aquatique québécoise

Nouvelles publications

3

Un million de jeunes anguillesensemencées dans le bassin hydrographique de la rivière Richelieu et du lac Champlain

TAFT 2006 : Rayonnement de l'expertise québécoise

Procédure de délivrance d'un permis maricole

4

Comité de liaison urbain maritime (CLUM) - Travaux en cours

Nouvelle approche en matière de construction des stations piscicoles

La recirculation en aquaculture

Publié par :
Le ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction des communications

96, montée de Sandy Beach, bureau 2.05
Gaspé (Québec) G4X 2V6

Rédactrice en chef : Diane Tremblay
Comité de coordination : Julie Boyer, Yvon Forest

PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES
est publié tous les deux mois dans les pages du journal *Pêche Impact*.

Québec

Le ministre Yvon Vallières prend le pouls du secteur des pêches et de l'aquaculture sur la Côte-Nord

Par
Alain Côté, directeur régional
de la Côte-Nord

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Yvon Vallières, a effectué une visite sur la Côte-Nord, le vendredi 27 octobre dernier, pour y rencontrer les différents acteurs du milieu des pêches et de l'aquaculture.

Au cours de cette visite, le ministre a profité d'un déjeuner-causerie pour discuter avec les membres du Conseil de l'industrie nord-côtière. Cette nouvelle organisation, constituée de représentants du secteur de la transformation, d'associations de pêcheurs et d'aquaculteurs et de communautés innues, est un levier que l'industrie nord-côtière s'est donné afin de coordonner les démarches de représentation auprès des divers ministères. Elle se présente également comme un point de convergence privilégié favorisant les échanges de vues, la concertation et la cohésion quant aux orientations et aux actions que l'industrie désire soutenir à l'égard du développement des pêches et de l'aquaculture commerciales sur la Côte-Nord.

En outre, le ministre a eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants d'associations de pêcheurs de la Haute, de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord et il a participé à une

réunion du Conseil des maires de la Basse-Côte-Nord. M. Vallières a indiqué que de telles rencontres lui donnent l'occasion tant de mieux saisir les préoccupations, à l'échelle régionale, des différents acteurs du secteur que de s'assurer que les outils mis à leur disposition demeurent appropriés et qu'ils permettent d'atteindre les objectifs de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Profitant de son passage, le ministre a annoncé un soutien financier de 100 000 \$ accordé à la Société de développement de l'industrie maricole et au Centre aquacole de la Côte-Nord pour mettre sur pied de nouveaux services techniques. Également, Pêcheries Supérieures inc., entreprise située aux Escoumins, a obtenu 77 000 \$ pour l'achat d'un équipement qui servira au traitement de la mye par ultraviolet, ce qui rendra possible la transformation des myes provenant des bancs qui étaient fermés à la récolte jusqu'à présent. Enfin, une aide financière de 50 000 \$ a été allouée à Oursins Nordiques inc., de Baie-Comeau, pour réaliser un projet de capture, de conditionnement et de transformation de l'oursin vert dans le centre de stabulation de l'entreprise situé à Godbout.

De retour à Québec, le ministre a indiqué avoir grandement apprécié les discussions cordiales et constructives qu'il a eues avec les divers acteurs et représentants de la grande région de la Côte-Nord.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Yvon Vallières, et M. Jean-Pierre Élément, de l'Association des pêcheurs de la Côte-Nord.



M. Paul Nadeau, de l'Association des pêcheurs de la Basse-Côte-Nord, M. Yvon Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Charley Roberts, de l'Association des pêcheurs de la Basse-Côte-Nord, M. Jean-Richard Joncas, du Regroupement des pêcheurs polyvalents Old-Fort-Blanc Sablon, et M. Louis Vallée, sous-ministre adjoint de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Photo : MAPAQ



À l'occasion de la récente visite du ministre Yvon Vallières à Sept-Îles, M. Clovis Poirier, président de l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec, a rappelé à M. Vallières que 20 ans plus tôt ils s'étaient rencontrés dans le même contexte. Afin d'immortaliser ce moment, une nouvelle photo a été prise dans la même pose.

Photo : MAPAQ



Valorisation de la biomasse aquatique québécoise

Par
Julie Boyer, de la Direction de l'innovation
et des technologies

Le Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) mettent actuellement en œuvre des activités, soutenues par leur fonds commun de recherche-développement, en vue de développer l'industrie de la valorisation de la biomasse aquatique québécoise par l'obtention d'extraits fonctionnels et de biomolécules actives.

Le fonds MAPAQ-CRBM, doté d'un budget de 800 000 \$ provenant du MAPAQ, sert à financer des études d'opportunité, de faisabilité et de veille cible, de même que des travaux de recherche orientée et appliquée, des projets de développement de procédés et de produits et des activités de transfert technologique en entreprise. Outre le développement de nature industrielle, le fonds a pour objet de soutenir le partenariat entre le CRBM et le MAPAQ et d'accroître et d'améliorer l'expertise et la main-d'œuvre dans les régions maritimes du Québec.

Les demandes d'information ou les idées de projet que des entreprises et des organismes de recherche souhaiteraient soumettre aux responsables du fonds doivent être acheminées par la poste, par courriel ou par télécopieur selon les coordonnées suivantes :

Fonds MAPAQ-CRBM
À l'attention de M. Guy Viel, administrateur
Centre de recherche sur
les biotechnologies marines
265, 2^e Rue Est
Rimouski (Québec) G5L 9H3
Courriel : guy_viel@crbm-mbrc.com
Télécopieur : 418 725-1530



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

Nouvelles publications

Les publications sont disponibles dans le site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Pêche/md/Publications/

1. Mission d'observation sur la pêche au concombre de mer au Nouveau-Brunswick, du 29 au 31 août 2004

Le concombre de mer est un échinoderme presque inexploité au Québec. Après une évaluation de données préliminaires, la région de Gaspé-Nord a été retenue en raison des indices prometteurs d'abondance de la ressource et aussi parce que les risques de conflit quant à l'utilisation du territoire de pêche sont presque inexistantes. Afin de mieux entreprendre une pêche exploratoire et d'effectuer une étude d'impact préliminaire, une équipe de travail s'est rendue au Nouveau-Brunswick – où la pêche se pratique avec succès depuis plusieurs années – afin d'observer les principales conditions d'exploitation de cette espèce.

Coulombe, F., S. Campagna. 2006. *Mission d'observation sur la pêche au concombre de mer au Nouveau-Brunswick, du 29 au 31 août 2004*. MAPAQ, DIT, Compte rendu n° 27, 4 p.

2. Index des cahiers d'information et des rapports de R-D – 1960-2006

Créée en 1960, la série des cahiers d'information a servi pendant 45 ans de véhicule de diffusion de l'information scientifique et technique à la Direction de l'innovation et des technologies. Ce document dresse la liste complète des cahiers publiés depuis 1960 et comprend un index des auteurs et des thèmes principaux. Il rend bien compte du large éventail des mandats exercés par l'administration québécoise des pêches au fil de son histoire et démontre que, depuis fort longtemps, ces travaux de recherche visaient à soutenir le développement des pêches et de l'aquaculture.

Index des cahiers d'information et des rapports de R-D – 1960-2006. MAPAQ, DIT, Cahier d'information hors série, 34 p.

Un million de jeunes anguilles ensemencées dans le bassin hydrographique de la rivière Richelieu et du lac Champlain

Par **Sylvain Lépine**, de la Direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures

En mai 2006, l'Association des pêcheurs d'anguilles et de poissons d'eau douce du Québec (APAPEDQ) procédait à l'introduction de près d'un million d'anguilles dans le bassin hydrographique de la rivière Richelieu et du lac Champlain, plus précisément entre Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et la frontière américaine. Cette activité qui avait lieu pour une deuxième année consécutive était rendue nécessaire en raison d'une baisse importante de près de 60 % des captures depuis les 15 dernières années.

Au nombre des partenaires financiers de cette activité se trouve Hydro-Québec, qui contribue pour près de 90 000 \$. L'année dernière, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a accordé une aide financière de 48 000 \$ à l'Association pour la réalisation d'une première étape d'ensemencement de près de 600 000 jeunes anguilles dans la rivière Richelieu et le lac Champlain. L'intervention du MAPAQ visait à appuyer la première année de mise en œuvre de ce projet unique et ainsi à permettre à d'autres partenaires financiers de se manifester en vue des prochaines étapes d'ensemencement prévues sur une période d'environ dix ans. Soulignons qu'à ce moment le projet

constituait une première en Amérique du Nord et avait pour objet de rétablir la population d'anguilles et, à plus long terme, de soutenir les activités de pêche commerciale au Québec.

Les jeunes anguilles, appelées civelles, sont capturées dans la baie de Fundy en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Elles sont par la suite transférées dans le bassin hydrographique de la rivière Richelieu et du lac Champlain, reconnu comme un excellent milieu de croissance pour l'anguille.

La pêche commerciale en eau douce au Québec est concentrée dans le couloir fluvial du Saint-Laurent. Cette activité intéresse plus de 130 pêcheurs commerciaux. En 2004, les débarquements liés à la pêche en eau douce totalisaient près de 860 tonnes, pour une valeur de 2,65 millions de dollars. La pêche à l'anguille représente 41 % de la valeur des débarquements, c'est-à-dire près de 1,1 million de dollars. L'anguille occupe donc le premier rang des espèces pêchées au regard de la valeur économique. Toutefois, les captures ont considérablement baissé depuis une vingtaine d'années, passant de 474 tonnes en 1990 à 145 tonnes en 2004. Notons que les autres espèces pêchées, par ordre d'importance de la valeur économique, sont la perchaude, l'esturgeon jaune, la barbotte et l'esturgeon noir.

Photo : Martine Michaud

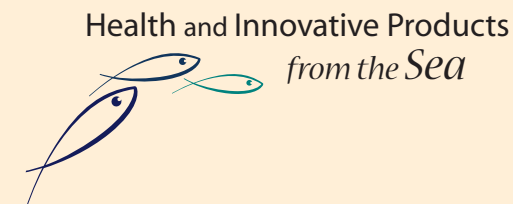


En attendant leur transfert dans la rivière Richelieu et le lac Champlain, les civelles sont mises dans des pochettes qui sont déposées dans un bac oxygéné.

Photo : Martine Michaud



Les civelles font le voyage dans ce type de sacs contenant eau et oxygène depuis la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick jusqu'à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à la marina de M. Guy Mayer située sur la rivière Richelieu.



TAFT 2006 : Rayonnement de l'expertise québécoise

Par **Julie Boyer**, de la Direction de l'innovation et des technologies

L'importante expertise des centres de recherche-développement du Québec en matière de transformation des produits de la mer a profité d'un rayonnement international peu commun au mois d'octobre dernier alors que le comité organisateur de la Trans-Atlantic Fisheries Technology Conference accueillait à Québec 180 scientifiques, technologues et industriels en provenance de 22 pays nord-américains, européens et océaniques.

L'excellent programme scientifique de la 2nd Trans Atlantic Fisheries Technology Conference a permis aux participants de prendre connaissance des derniers progrès observés en Europe et en Amérique en ce qui concerne la conservation et la transformation des produits marins. Les effets bénéfiques des produits de la mer sur la santé, les procédés d'extraction des molécules bioactives et les nouvelles méthodes d'analyses étaient l'objet également d'une part importante des présentations. D'ailleurs, la collaboration entre les organisations représentées est en train de se nouer pour offrir, grâce à de nouveaux outils communs, de nouveaux services à l'industrie.

Soulignons que le prix McFee a été décerné à la Dre Gudrun Olafsdottir, d'Islande, pour ses travaux sur la qualité du poisson et pour sa contribution exceptionnelle au rapprochement des chercheurs de l'Amérique du Nord et de l'Europe à l'occasion de la première conférence qui a eu lieu en 2003. En outre, Rajaa Benabbou, étudiante du troisième cycle à l'Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels (INAF), de même que Ole Mejholm et Aurélie Chabeaud, étudiants du troisième cycle respectivement du Danemark et de la France, se sont vu offrir un prix d'excellence pour la présentation de leurs travaux.

Plus de 60 participants ont pu visiter le Fumoir Grizzly et l'INAF et ainsi découvrir les moyens et l'expertise dont disposent ces deux fleurons du secteur québécois de la transformation alimentaire.

Fort du succès obtenu en investissant leurs efforts et en déployant leurs compétences dans la tenue de l'événement, le Centre technologique des produits aquatiques du MAPAQ, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), le Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM) et l'INAF ont acquis une expérience unique et cette réalisation commune qu'ils ont désormais à leur actif est le garant de futures collaborations fructueuses.

Les organisateurs tiennent à remercier le Fumoir Grizzly pour son accueil et à saluer l'importante contribution financière du MAPAQ, de l'UQAR, du CRBM et de l'INAF, de même que du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de la Société de développement de l'industrie maricole, d'ABK Gaspésie inc., d'Océanova Biotechnologies, de Pêches et Océans Canada, du Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada et du Centre québécois de la valorisation des biotechnologies.

Les organisateurs sont à dresser le bilan des retombées et à réunir l'information transférable à l'industrie, information qui sera accessible tout comme plusieurs des présentations des conférenciers. Surveillez le site Web de la Trans-Atlantic Fisheries Technology Conference, au www.aftc.ca/TAFT2006, où on mettra en ligne beaucoup d'information au cours des prochains mois.

Procédure de délivrance d'un permis maricole

Par **Maurice Gaudet**, de la Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

Les activités de mariculture se déroulent dans le domaine hydrique de l'État et le processus d'analyse et d'attribution d'un permis maricole engage de nombreux agents rattachés tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement québécois. Pour harmoniser le processus, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), qui est le gestionnaire des activités aquacoles au Québec, a été désigné comme guichet unique pour toute demande de permis ayant trait à la mariculture. Les directions régionales du MAPAQ assistent les intéressés dans leur démarche jusqu'à la délivrance du permis.

Pour amorcer le processus, l'on doit présenter une demande de permis aquacole à la direction régionale du MAPAQ liée à sa localité et procéder à la définition de son projet. Cette étape est réalisée en collaboration avec le MAPAQ, et elle comprend, entre autres choses, la caractérisation et la localisation du site maricole, la description des activités d'élevage et l'élaboration d'un plan de développement d'entreprise.

Doit ensuite être rempli le formulaire d'analyse préliminaire de la demande de site maricole. Il s'agit d'un formulaire fédéral-provincial préparé par les différents ministères visés par la demande et dont les activités touchent le milieu marin. Ce formulaire permet de simplifier la procédure de demande de permis. Le MAPAQ transmet le formulaire dûment rempli aux ministères québécois intéressés, soit le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ainsi qu'à Pêches et Océans Canada pour faciliter la coordination de l'analyse du projet au fédéral.

À cette étape-ci, il s'agit de vérifier si le projet soulève des objections ou des préoccupations majeures. Si tel est le cas, le MAPAQ formera un groupe d'analyse réunissant les organismes visés pour déterminer les étapes subséquentes, qui peuvent inclure par exemple une consultation publique. Au besoin, le MAPAQ verra à redéfinir le projet avec le promoteur pour qu'il réponde aux interrogations de manière à permettre la délivrance des autorisations.

Une fois que l'analyse préliminaire est terminée, l'examen de la demande se poursuit au moyen du formulaire de demande d'analyse détaillée de site aquacole que doit remplir le promoteur. Il s'agit de fournir les renseignements demandés pour l'analyse finale du projet et l'attribution des diverses autorisations. Également, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables et afin de permettre au public de commenter le projet de site maricole, le promoteur doit publier un avis décrivant son projet dans la Gazette du Canada et dans au moins deux journaux locaux.

Lorsque les personnes compétentes ont terminé l'analyse détaillée de la demande et approuvé la délivrance des autorisations qu'exigent les diverses lois, ces autorisations sont acheminées au MAPAQ qui peut accorder le permis maricole. Une copie du permis est alors envoyée au Centre d'expertise hydrique du Québec du MDDEP qui procédera à l'établissement du bail d'occupation du site maricole.

Pour obtenir plus d'information sur la délivrance des permis maricoles, vous pouvez consulter la partie « Encadrement réglementaire » de la section « Aquaculture en eau salée » dans le site Internet du MAPAQ situé à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Pêche/.

Comité de liaison urbain maritime (CLUM) - Travaux en cours

Par **Jacques Brunet**, de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales et coordonnateur du CLUM

Les marchés des grands centres urbains du Québec sont principalement alimentés par des produits marins qui proviennent de l'extérieur du Québec. Ce constat a amené l'industrie des pêches à créer, à l'automne 2005, le Comité de liaison urbain maritime (CLUM). Celui-ci est composé de représentants de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) et de l'Association québécoise de commercialisation de poissons et fruits de mer (AQCMER) qui dispose du soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Le mandat du CLUM est de favoriser la pénétration des produits marins de nos régions maritimes dans les marchés urbains du Québec, d'abord pour des espèces sous-exploitées qui peuvent y trouver des débouchés.

Le Comité a entrepris diverses actions concrètes pour rapprocher et mailler des entreprises des régions maritimes et urbaines dans le but précis d'augmenter leurs volumes d'affaires en mettant en valeur pour l'instant quatre espèces, soit la mactre de Stimpson, le crabe commun, le maquereau et le hareng. Les efforts accomplis à l'égard des trois premières espèces ont conduit à des résultats dont nous désirons faire état.

RÉSULTATS DES TRAVAUX EN COURS

La mactre de Stimpson

Cette espèce exploitée sur la Côte-Nord par Pêcheries Manicouagan est aujourd'hui mise en conserve en région et le produit est directement écoulé par l'usine sur le marché intérieur du Québec, alors que la mactre de Stimpson était jusqu'à tout récemment en très grande partie exportée. L'emballage permet de faire connaître cette espèce comme un produit provenant du Québec avec la dénomination

Photo : Marc Lajole du MAPAQ



Crabe commun.

commerciale de l'usine, ce qui constitue une nette amélioration puisque cette denrée était auparavant vendue en vrac à une usine néo-écossaise qui la commercialisait sous sa marque de commerce.

Des ententes de principe relatives au produit en conserve ont été conclues avec des distributeurs de gros pour la région de Montréal, tandis que le rodage des activités en usine en est à sa période finale, de sorte que la production va prendre de l'ampleur dans les prochains mois pour répondre aux besoins du marché. Le CLUM a en outre sensibilisé des producteurs des Îles-de-la-Madeleine afin qu'ils développent la production de cette espèce pour le marché urbain.

Le crabe commun

Pour accroître l'écoulement du crabe commun sur le marché intérieur, le CLUM a favorisé le maillage d'entreprises de transformation et de distribution de manière à améliorer la mise en marché de cette espèce, en misant notamment sur un emballage plus attrayant. Les entreprises collaborent

également en vue de bien distinguer le crabe commun, comme produit haut de gamme, des autres produits généralement importés et de moindre qualité, comme le goberge; le crabe commun a souvent été dévalorisé, à tort, en étant assimilé à une espèce inférieure qui commanderait un prix moindre.

Le maquereau

Le maquereau possède un potentiel d'écoulement notable sur le marché urbain, particulièrement en raison de ses propriétés bénéfiques sur la santé qui sont largement publicisées et qui découlent d'une forte teneur en oméga-3. Le CLUM a pris l'initiative de susciter des rapprochements entre entreprises productrices et acheteuses qui ont par la suite conclu des transactions touchant des volumes significatifs ou intéressants de maquereau entier individuel, congelé ou frais, pour le marché urbain du Québec. Par ailleurs, il a été convenu de mener une campagne publicitaire axée sur la santé et la nutrition pour promouvoir en milieu urbain la vente de filets de maquereau en sacs sous vide. Une firme de consultants en marketing sera recrutée pour mettre en œuvre les diverses composantes de cette campagne publicitaire prévue pour le mois de mars 2007. Cette opération permettra de tester le potentiel d'écoulement du maquereau québécois sur le marché intérieur.

PERSPECTIVE

À la lumière des résultats obtenus sur les marchés urbains du Québec, qui, il va sans dire, sont convoités pour écouler des produits importés, le CLUM compte poursuivre ses travaux pour mieux positionner les espèces du Québec mises en valeur jusqu'ici, mais également pour soutenir le développement commercial d'autres espèces. Le Comité continuera de miser sur une intensification des efforts de maillage des entreprises des régions maritimes et urbaines du Québec afin de multiplier le volume des transactions d'affaires engageant les entreprises de notre industrie des pêches commerciales.

Nouvelle approche en matière de construction des stations piscicoles

Par **Robert Champagne**, de la Station technologique piscicole des eaux douces

Au Québec, afin d'assurer le développement durable de l'aquaculture, toute nouvelle production de truites destinées à la consommation doit restreindre les rejets dans l'environnement et utiliser moins d'eau. Dans le contexte climatique du Québec, un des scénarios envisagés est celui d'une station piscicole aménagée dans des bâtiments isolés et chauffés, ce qui implique des coûts additionnels.

Dans ce type de station, afin de limiter la taille des bâtiments, les bassins piscicoles seront plus grands et plus profonds. En outre, le temps de renouvellement de l'eau est plus court de manière que les rejets liés au métabolisme des poissons (ammoniac, fèces, CO₂ et phosphore) soient entraînés le plus rapidement possible vers le système de traitement.

Le traitement de l'eau débutera par une récupération des particules (fèces et moulée non consommée) par sédimentation et par filtration, qui sera suivie d'une filtration biologique pour en réduire la concentration en ammoniac, puis d'une réoxygénation-dégazage pour diminuer la concentration de CO₂ et ajouter de l'oxygène à l'eau.

Le faible temps de renouvellement de l'eau dans les bassins exige un important déplacement d'eau : il faut pomper celle-ci jusqu'à une certaine hauteur afin qu'elle passe par les équipements de traitement. Un aussi grand débit de pompage engendre des coûts importants sur le plan de l'énergie. À cet égard, il convient d'apporter une attention particulière à la conception de la station piscicole de manière à limiter le niveau de relèvement de l'eau et à choisir un équipement de pompage qui est efficace.

Afin d'assurer la rentabilité de l'exploitation, il faut que la productivité des nouvelles stations piscicoles soit plus élevée. L'accroissement de la productivité sera lié à une bonne gestion piscicole, à l'espèce de poissons exploitée, au maintien de charges plus fortes de poissons, à un choix d'aliments approprié et à une ration précise afin de maintenir un taux de conversion bas. À titre d'exemple, dans un système en recirculation, les truites arc-en-ciel sont plus faciles à élever que d'autres salmonidés.

En outre, il est possible d'augmenter la croissance des poissons en chauffant l'eau et en misant sur la récupération de l'énergie évacuée dans les eaux usées et sur des échangeurs de chaleur et des pompes thermiques. Exploiter de nouvelles espèces tels le doré et la perchaude est aussi envisageable dans des stations piscicoles de ce type car elles exigent, pour leur croissance, une température d'eau généralement supérieure à 20°C.

Enfin, comme le débit d'eau est plus faible, on peut projeter de traiter davantage les effluents afin que l'entreprise respecte la limite de rejets fixée à l'égard du lieu où elle veut s'établir.

Même s'il y a encore bien peu d'entreprises de ce type, cette voie pour le développement du secteur doit être examinée.

La recirculation en aquaculture

La pisciculture en eau douce et en eau marine, les systèmes de recirculation et la santé des poissons et des mollusques élevés dans ces systèmes ont fait l'objet de la sixième Conférence internationale sur la recirculation en aquaculture qui s'est tenue en juillet dernier à Roanoke, en Virginie, et à laquelle assistait Mme Simona Motnikar, biologiste du Centre aquacole marin de Grande-Rivière.

Le consensus qu'ont dégagé les conférenciers est que les systèmes de recirculation en aquaculture sont efficaces lorsqu'ils sont gérés de façon optimale, surtout s'ils sont montés à une petite échelle et qu'ils utilisent des technologies peu complexes. Les échecs qui sont survenus en matière de production piscicole ont souvent été attribués à des économies réalisées sur l'achat de l'équipement, au manque d'attention dans le montage du système et dans sa gestion et à la méconnaissance des technologies de la recirculation, des conditions de fonctionnement optimales et de la qualité de l'eau.

Pour plus d'information, on peut joindre :

Simona Motnikar
Tél. : 418 385-2251, poste 228
Courriel : simona.motnikar@mapaq.gouv.qc.ca

Photo : Robert Champagne du MAPAQ



Ferme piscicole des Bobines inc., bassins en béton de 100 m³ de type « Cornell » de forme carrée et à coins chanfreinés.

Photo : Robert Champagne du MAPAQ



Aquaculture Nordik inc., bassins en fibre de verre de 70 m³ de type « Cornell » de forme circulaire.